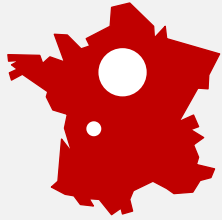


# Projet Départemental Val-de-Marne 2016-2020

# La Fondation des Amis de l'Atelier en France



*Depuis plus de 50 ans, la Fondation des Amis de l'Atelier, reconnue d'utilité publique, accueille et accompagne 2 700 personnes en situation de handicap mental ou psychique, au sein de ses 66 établissements et services dans 8 départements.*

*Elle s'engage à proposer des réponses personnalisées tout au long des parcours de vie.*

*La Fondation favorise l'épanouissement et l'autonomie des personnes dans le respect de leurs liens familiaux, de leur identité et de leurs projets.*

## **UN CONTEXTE NATIONAL ANIMÉ PAR LA RECHERCHE DE LA COHÉSION DE L'ACTION ET DE LA COLLABORATION ENTRE LES ACTEURS**

Alors que le secteur médico-social est effectivement engagé dans une réforme profonde de son organisation comme de ses pratiques, la réforme de l'Etat vient dans le même temps vigoureusement modifier l'architecture territoriale de la République.

Si le périmètre de la région Île-de-France n'est pas impacté par la loi relative à la délimitation des régions, la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) vient toutefois profondément bouleverser les équilibres territoriaux notamment par :

- La création de la métropole du Grand Paris,
- La rationalisation de l'échelon communal, le renforcement de ses compétences dans une forte incitation à la mutualisation, l'intégration et l'inter-communalité,
- La réaffirmation de la compétence et de l'expertise sociale de l'échelon départemental. Cadre d'action de proximité de l'État mais aussi « chef de file » de la solidarité sociale, de la prévention et de la prise en charge des situations de fragilité, du développement social, de l'accueil des jeunes enfants et de l'autonomie des personnes.

La Fondation des Amis de l'Atelier inscrit ainsi ses dispositifs locaux dans un cadre départemental, animé d'un projet spécifique, visant la mise en œuvre concrète de son projet institutionnel et la déclinaison opérationnelle de ses objectifs stratégiques.



## **UNE OFFRE MÉDICO-SOCIALE DÉPARTEMENTALE SATISFAISANTE MAIS QUI RESTE À COMPLÉTER**

*Le Val-de-Marne, un des plus petits départements franciliens, a développé une offre de places relativement satisfaisante, mais qui reste à compléter. Le maillage géographique est équilibré sur le territoire à l'exception du Sud-Est du département (le plateau Briard).*

Bien équipé en établissements pour les jeunes épileptiques et les enfants polyhandicapés, les structures pour enfants atteints de troubles envahissants du développement, de déficiences motrices ou encore de déficiences auditives sont significativement inférieures au taux régional.

Concernant les adultes, si l'offre de places est supérieure à la moyenne régionale pour le polyhandicap et le handicap psychique, elle est inférieure pour les déficiences motrices, les déficiences intellectuelles et les personnes cérébro-lésées. Notons que le nombre de places en FAM est très en dessous de la moyenne régionale (0,12% contre 0,37%) et qu'aucun établissement n'existe pour les personnes handicapées vieillissantes, alors que 43% du public de la MDPH a plus de 60 ans.

*Les recommandations départementales pour les 5 ans à venir s'appuient sur des constats convergents issus du SROSMS et du tout nouveau schéma départemental 2016-2020.*

Elles portent notamment sur :

- L'accompagnement des enfants et jeunes en situation de handicap en améliorant la prévention précoce, en renforçant la place des familles et en anticipant les ruptures de parcours.
- La réponse innovante au vieillissement des personnes handicapées.
- La proposition de solutions d'accompagnement diversifiées pour prendre en compte le parcours de vie des personnes en situation de handicap.
- Le renforcement de l'accompagnement pluri professionnel à domicile.
- Une meilleure insertion des personnes en situation de handicap dans le monde du travail.
- Le soutien aux aidants.

**La fluidité des parcours qui traverse l'ensemble de ces recommandations rappelle l'enjeu majeur de la coordination entre différents secteurs : celui du sanitaire et du médico-social, celui du secteur des personnes handicapées et des personnes âgées.**



## **LE PROJET DE LA FONDATION POUR LE VAL-DE-MARNE**

Implantée sur le département depuis 1999, la Fondation gère sur le Val-de-Marne 626 places, 13 structures :

- 2 ESAT : 231 places et 9 places en entreprise adaptée
- 2 MAS : 93 places (bientôt 105) troubles psychiques
- 1 FAM : 48 places (troubles psychiques)
- 1 foyer d'hébergement : 52 places
- 3 SAMSAH : 80 places (troubles psychiques )
- 2 SAVS : 65 places (handicap mental et psychique)
- 2 Résidences accueil : 48 places (troubles psychiques)

Au-delà de la diversité de son offre d'établissements, la Fondation est reconnue sur le département pour son expertise sur l'accompagnement et l'inclusion sociale des personnes ayant des troubles psychiques : elle a été particulièrement innovante sur des dispositifs alliant l'hébergement (résidence accueil) et accompagnement médico social (SAMSAH/SAVS/SAD).

Dans le cadre de ce projet, 5 axes ont été définis pour les 4 années à venir (2016-2020).

## **1 ACCOMPAGNER LA FLUIDITÉ DES PARCOURS DES USAGERS**

**Adapter nos modèles d'organisation à la diversité des situations de handicap et des projets des personnes, pour permettre que les passages ne soient pas synonymes de rupture, mais d'accès à une autre forme d'accomplissement.**

- Mettre en place « une table ronde des parcours » à destination des personnes en situation de handicap psychique.
- Organiser la collaboration des 2 MAS afin de favoriser la transition des jeunes sortant d'IME.
- Réévaluer le projet d'établissement et l'agrément de la Résidence les Cèdres.
- Élaborer un projet d'accueil de jour pour les personnes en risque d'isolement (troubles psychiques, PH vieillissantes).
- Étudier la faisabilité d'une résidence service.

## **2 DÉVELOPPER LA MUTUALISATION DES SERVICES**

**Les nouvelles modalités d'évaluation de la performance qui accompagnent la contraction des financements nous engagent à transformer nos pratiques d'exécution budgétaire en recherche permanente d'efficience fondée sur la mesure des efforts consentis et des résultats obtenus.**

- Organiser un pool de remplacement commun aux établissements médicalisés.
- Réduire collectivement les dépenses, mesurer les économies, pour accroître les moyens.



## **3 DÉVELOPPER L'EXPERTISE**

**La formation et l'expertise de nos personnels est un enjeu majeur de la qualité de la prise en charge. Le transfert de ces compétences mérite d'être développé en interne, mais aussi à l'égard des familles qui sont de véritables partenaires de l'accompagnement.**

- Organiser en interne le parcours des salariés afin de développer des compétences.
- Mettre à disposition l'expertise ciblée des paramédicaux.
- Proposer des réunions débats avec les familles en présence d'experts.

## **4 CAPITALISER NOS PARTENARIATS**

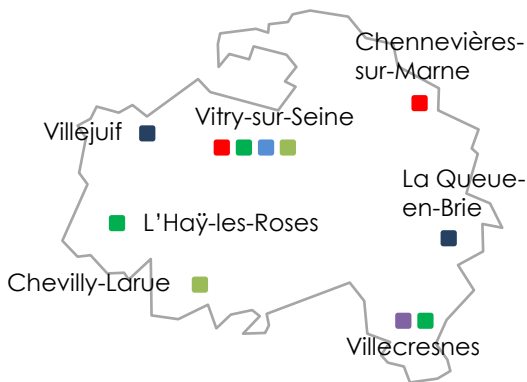
**La Fondation souhaite continuer à travailler dans une dynamique de décroïsonnement afin de réfléchir ensemble à des nouveaux modes d'accompagnement, à des projets innovants, à la mise en commun de ressources humaines, matérielles, ou financières, chaque fois que nécessaire et pour réaliser des buts communs.**

- Poursuivre la formalisation et l'évaluation de nos conventions (secteur sanitaire, service de soins à domicile, organismes tutélaïres...).
- Renforcer nos liens avec les bailleurs.
- Maintenir notre présence auprès du SIAO.

# **5 ACCROÎTRE LA VISIBILITÉ DE LA FONDATION VIS-À-VIS DES DÉCIDEURS ET DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX**

**La Fondation souhaite partager avec les pouvoirs publics le souci de répondre aux besoins existants et émergents de la population dans le cadre d'un fort partenariat.**

- Faire mieux connaître la Fondation au secteur médico-social et aux acteurs économiques.
- Participer à l'animation du département.
- Maintenir une collaboration forte avec les CCAS et les mairies d'implantation de nos établissements afin de développer des réponses communes.
- Mieux connaître nos partenaires et accroître notre capacité de rapprochement avec d'autres associations.



- ESAT (Établissements et Services d'Aide par le Travail)
- Foyers de vie  
Foyers d'hébergement  
Résidences pour personnes vieillissantes
- FAM (Foyers d'Accueil Médicalisés)
- SAVS (Services d'Accompagnement à la Vie Sociale)  
SAMSAH (Services d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés)
- MAS (Maisons d'Accueil Spécialisées)
- Maisons Relais  
Résidences Accueil

626 places  
383 salariés



**FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER**  
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

**Direction Départementale du Val-de-Marne**  
Marlène BERTIN-GIL  
17 rue de l'Égalité 92290 Châtenay-Malabry  
[m.bertingil@amisdelatelier.org](mailto:m.bertingil@amisdelatelier.org)  
Port. : 06 98 31 55 15

**[www.fondation-amisdelatelier.org](http://www.fondation-amisdelatelier.org)**